

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva, tenue le mardi 6 octobre 2026, à compter de 19 h 00 à la salle des Quatre-Coins, à Rivière-Héva.

M. le maire, Yvon Charette, préside la séance.

Étaient aussi présents :

M. Denis Juteau, conseiller, no 1
M. Hugo Blanchette, conseiller, no 2
Mme Marie Pier Beaudoin, conseillère, no 3
M. Jean-Guy Ricard, conseiller, no 5
Mme Marie-Lise Lecompte, conseillère, no 6

Était également présent :

M. Davy Bour, directeur général adjoint et trésorier adjoint

Mot de bienvenue

M. le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

Présences et quorum

M. le maire constate le quorum conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1).

Ouverture de la séance

M. le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2026-10-254

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Blanchette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Adoptée

2026-10-255

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Ricard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2026, tel que rédigé.

Adoptée

2026-10-253

Entente de fin d'emploi / Transaction et quittance – Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Savard occupait le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité depuis le 13 juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un commun accord de mettre fin à la relation d'emploi le 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'une entente de fin d'emploi est intervenue entre la Municipalité et Mme Nathalie Savard afin de régler à l'amiable toutes les modalités entourant cette fin d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de ladite entente et d'officialiser la fin des fonctions de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte,

APPUYÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER les termes de l'Entente de fin d'emploi/Transaction et quittance intervenue entre la Municipalité et Mme Nathalie Savard ;

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite Entente de fin d'emploi/Transaction et quittance et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

D'OCTROYER l'indemnité de départ de fin d'emploi prévue selon les paramètres financiers négociés et détaillés dans l'entente confidentielle, le tout sujet aux retenues à la source applicables ;

D'AUTORISER que les montants convenus dans l'Entente de fin d'emploi/Transaction et quittance soient déboursés par le biais du service des paies en utilisant l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

2026-10-256

Embauche et tarif de la présidente d'élection

CONSIDÉRANT la vacance au poste de conseiller no 4;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit enclencher le processus électoral et prévoir la tenue d'une élection partielle advenant le dépôt de plus d'une candidature;

CONSIDÉRANT l'offre de services clé en main déposée par Mme Katy Fortier pour agir à titre de présidente d'élection ;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Pier Beaudoin et unanimement résolu de retenir les services de Mme Katy Fortier à titre de présidente d'élection et de fixer sa rémunération au taux horaire de 55 \$.

Adoptée

2026-10-257

Ajout de Mme Andréane Beaudette comme signataire et utilisatrice autorisée

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Blanchette et unanimement résolu d'ajouter Mme Andréane Beaudette à titre de signataire et d'utilisatrice autorisée pour la Municipalité auprès des régimes de retraite, des assurances collectives, de l'institution financière (compte bancaire), de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

Adoptée

2026-10-258

Remerciements à Mme Nathalie Savard

CONSIDÉRANT les 21 années de service de Mme Nathalie Savard au sein de la Municipalité, de même que ses 20 ans de service en tant que pompière de Rivière-Héva ;

Il est proposé par madame la conseillère Marie Pier Beaudoin et résolu unanimement de remercier Mme Savard pour ses nombreuses années de service à la communauté de Rivière-Héva et de lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

2026-10-259

Statuer sur le solde de vacances de l'employé 000000679

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 000000679 au service 003 de la compagnie 202473, tel que référencé aux registres de paie, qui a quitté ses fonctions en 2024, demeure avec un dernier talon de paie affichant un solde de vacances négatif;

CONSIDÉRANT que l'employé a pris exactement la quantité de vacances négociée à son embauche;

CONSIDÉRANT que le taux de vacances appliqué était erroné, ce qui a eu pour résultat un solde de vacances négatif sur ses relevés de paie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Juteau et unanimement résolu que l'employé n'est pas redevable à la Municipalité du solde négatif causé par cette erreur.

Adoptée

2026-10-260

Autorisation de signature – demande de subvention relative à une station de lavage

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Juteau et unanimement résolu d'autoriser M. Davy Bour, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de subvention ainsi que tout autre document relatif au projet de station de lavage.

Adoptée

2026-10-261

Désignation des signataires – contrat de courtage des terrains de la rue du Parc

CONSIDÉRANT la résolution 2026-09-242 octroyant à M. Anthony Forget le mandat de courtage immobilier pour la vente des terrains de la rue du Parc;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Lise Lecompte et unanimement résolu d'autoriser M. le maire, Yvon Charette, et M. Davy Bour, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de courtage ainsi que tous les documents associés au processus de vente de ces terrains.

Adoptée

2026-10-262

Rapport mensuel du Service de la trésorerie – adoption des comptes

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Blanchette et unanimement résolu d'accepter les comptes tels que présentés.

Liste des comptes payés : 7 447,66 \$

Liste des comptes à payer : 126 708,31 \$

Liste des dépenses effectuées – cartes de crédit : 744,59 \$

Liste des dépenses remboursées aux élus : 2 933,61 \$

Certificat de disponibilité de crédit – autorisation de paiement : 193 241,86\$

Adoptée

2026-10-263

Résiliation des lignes non utilisées et des services de télécopieur – Infinity

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis et unanimement résolu de résilier les lignes téléphoniques non utilisées ainsi que les services de télécopieur auprès d'Infinity, pour une économie annuelle d'environ 439,99\$.

Adoptée

2026-10-264

Acquisition d'une thermopompe pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe à la bibliothèque, la plus basse ayant été déposée par Lapierre Réfrigération au montant de 3 850 \$ taxes en sus, non-inclus le raccordement électrique de puissance ;

CONSIDÉRANT que cette dépense est remboursée par le CSSOB conformément à l'entente intervenue lors de la cession de l'ancienne bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie Pier Beaudoin et unanimement résolu d'accepter la soumission.

Adoptée

2026-10-265

Acquisition d'une porte d'entrée vitrée commerciale pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue, soit celle de VITRERIE S.T.G. INC., au montant de 6 076,43 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que cette dépense est remboursée par le CSSOB conformément à l'entente intervenue lors de la cession de l'ancienne bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Lise Lecompte et unanimement résolu d'accepter cette soumission.

Adoptée

2026-10-266

Contribution à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Paul – remplacement des thermopompes

CONSIDÉRANT la demande de contribution de 5 000 \$ de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Paul pour le remplacement des thermopompes de la salle, lesquelles ne sont pas efficaces par temps froid;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est de 32 750,63 \$, que la Fabrique bénéficie d'une promesse de subvention de 24 000 \$ de la M.R.C. de la Vallée de l'Or ;

CONSIDÉRANT que cette salle sert à l'ensemble de la communauté, notamment pour les séances du conseil municipal, et qu'elle constitue un lieu de rassemblement en cas de mesures d'urgence;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie Pier Beaudoin et unanimement résolu d'accorder une contribution de 5 000 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Paul pour l'achat de thermopompes.

Adoptée

2026-10-267

Achat d'un appareil désinfectant Sentinel 300 pour les camions incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Juteau et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un appareil Sentinel 300, désinfectant pour l'air et les surfaces, destiné aux camions du service de sécurité incendie, au montant de 4 943,93 \$ taxes incluses, à même le budget du service de sécurité incendie.

Adoptée

2026-10-268

Politique salariale 2026-2030 des pompiers

CONSIDÉRANT qu'aucune augmentation n'avait été accordée aux pompiers depuis 2021;

CONSIDÉRANT que les ajustements proposés ont été analysés et sont en lien avec l'indice des prix à la consommation (IPC);

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Lise Lecompte et unanimement résolu d'adopter la politique salariale 2026-2030 des pompiers, effective à compter du 1er janvier 2026.

Adoptée

2026-10-269

Réparation à la caserne – EDL Construction inc.

CONSIDÉRANT l'infiltration d'eau constatée à la caserne à la suite de dommages causés au poteau électrique, lequel doit être sécurisé à l'aide de matériaux plus adaptés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Blanchette et unanimement résolu d'accepter la soumission d'EDL Construction inc. au montant de 9 887,85 \$ taxes incluses pour les réparations à la caserne ; et si possible, de déboursier ce montant en utilisant le fond affecté aux immobilisations.

Adoptée

2026-10-270

Octroi de matériau granulaire (MG20) – rue des Bouleaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Blanchette et unanimement résolu d'octroyer à cinq (5) voyages de pierre MG20 pour la rue des Bouleaux.

Tandis que l'agrégat est fourni gratuitement par la Municipalité, le transport et l'épandage sont assumés par le citoyen demandeur.

Adoptée

Réfection du chemin du Lac-Malartic

À titre informatif, le conseil est avisé que les travaux de colmatage de nids-de-poule sur le chemin du Lac-Malartic ont été complétés des deux côtés du chemin en cinq jours, avec l'utilisation d'environ 280 sacs d'asphalte.

2026-10-271

Octroi des contrats de déneigement des rues privées 2026-2027

CONSIDÉRANT que les contrats de déneigement des rues privées pour la saison 2026-2027 ont fait l'objet d'un appel de soumissions plutôt que d'une attribution de gré à gré;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

SECTEUR DU LAC MALARTIC

Rues	Services Muti-Chab	Multi-Services FJSC	Location Dumco
Rue de la Baie	\$ 3 650,00	\$ 5 500,00	\$ 9 234,00
Rue des Îles	\$ 1 700,00	\$ 3 000,00	\$ 4 617,00
Rue des Sapins	\$ 1 750,00	\$ 2 000,00	\$ 3 078,00
Rue des Trembles	\$ 720,00	\$ 3 500,00	\$ 6 925,50
Rue des Villageois	\$ 3 500,00	\$ 3 000,00	\$ 4 617,00
Rue du Sommet	\$ 3 000,00	\$ 5 000,00	\$ 6 925,50
Sentier de la nature (stationnement)	\$ 1 150,00	\$ 3 500,00	\$ 6 925,50
Sentier de la nature (Garage)	\$ 400,00	\$ 800,00	\$ 1 539,00
Point d'eau du ch. Lac-Malartic	\$ 650,00	\$ 1 000,00	\$ 2 328,75
TOTAL	\$ 16 520,00	\$ 27 300,00	\$ 46 190,25

SECTEUR VILLAGE

Rues	Ferme Avicole Paul Richard & Fils	Location Dumco
Garage municipal	\$ 1 035,00	\$ 4 617,00
HLM	\$ 2 087,00	\$ 4 617,00
Caserne	\$ 1 035,00	\$ 4 617,00
Stationnement méga dôme, biblio et point d'eau	\$ 1 140,00	\$ 13 851,00
Édifice municipal	\$ 2 785,00	\$ 2 328,75
Rue Authier	\$ 4 198,00	\$ 13 851,00
Rue Cloutier	\$ 5 825,00	\$ 13 851,00
Rue Paul-Matteau	\$ 1 210,00	\$ 2 328,75
Virée au pont du chemin du lac Malartic	\$ 1 125,00	\$ 1 539,00
Station aqueduc 35 rue principale	\$ 1 190,00	\$ 3 078,00
Point d'eau rue des Quatre-coins	\$ 1 190,00	\$ 1 539,00
TOTAL	\$ 22 820,00	\$ 66 217,50

SECTEUR LAC MOURIER

Rues	Location Dumco
Chemin des Mésanges - Prolongement "Chemin Tardif"	\$ 18 468,00
Stationnement du débarcadère au début de l'avenue des Perdrix	\$ 1 539,00
Point d'eau - chemin Lac-Mourier	\$ 1 539,00
TOTAL	\$ 21 546,00

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller monsieur Jean-Guy Ricard et unanimement résolu d’octroyer les contrats de déneigement des rues privées pour la saison 2026-2027 aux plus bas soumissionnaires conformes, comme suit :

- Secteur du Lac-Malartic : Service Multi-Chab;
- Secteur du village : Ferme Avicole Paul Richard et Fils;
- Secteur du Lac-Mourier : Location Dumco.

Adoptée

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'entretien de certains fossés avant l'arrivée de l'hiver afin de prévenir les inondations;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Blanchette et unanimement résolu d'autoriser une intervention de quatre (4) heures pour l'entretien du fossé de la rue Beaupré ainsi qu'une intervention de huit (8) heures pour l'entretien du fossé sur la rue Normandin.

Adoptée

2026-10-273

Demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier no 455673 – Lot 5 467 567

CONSIDÉRANT QUE M. Mauro Mathieu, arpenteur-géomètre, a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation concernant le lot 5 467 567 du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Lac-Malartic, sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Héva (dossier CPTAQ no 455673);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une autorisation pour utiliser une partie du lot à une fin autre que l'agriculture ainsi que pour aliéner ou lotir une partie de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par l'utilisation autre qu'agricole indiquée au formulaire est de 201,6 m² (0,0202 hectare) et que le lot comporte également des superficies utilisées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire indique notamment une superficie de 6 hectares en culture, de type foin, ainsi qu'une superficie boisée sans érables de 7,6 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation projetée est identifiée au formulaire comme une opération de vente/achat faisant l'objet d'une seule transaction;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation déposé avec la demande identifie les parties du lot 5 467 567 concernées par le projet et leur relation avec les propriétés et bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté dans la demande, semble conforme aux dispositions applicables du Règlement de zonage no 04-2009 de la Municipalité de Rivière-Héva, sous réserve de la vérification complète des conditions applicables lors de toute demande subséquente de permis, certificat ou opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement de zonage no 04-2009 prévoient des règles particulières applicables aux zones rurales-agricoles, notamment en matière d'usages résidentiels, d'îlots déstructurés et d'opérations cadastrales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit formuler une recommandation relativement à la demande soumise à la CPTAQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Juteau et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva appuie et recommande favorablement la demande d'autorisation présentée par M. Mauro Mathieu à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, dossier no 455673, concernant le lot 5 467 567 du cadastre du Québec, telle que décrite au formulaire de demande et au plan de localisation qui l'accompagne;

QUE cette recommandation favorable soit limitée aux objets et superficies faisant expressément l'objet de la demande déposée auprès de la CPTAQ;

QUE la présente recommandation ne dispense pas le demandeur d'obtenir tout permis, certificat ou autre autorisation requis par la réglementation municipale applicable avant la réalisation du projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'être versée au dossier 455673.

Adoptée

Dépôt du rapport budgétaire trimestriel

Le rapport trimestriel du 3^{ème} trimestre est déposé au conseil.

Correspondance

Le conseil prend acte de la correspondance suivante :

- Protocole d'entente intermunicipale de gestion des cours d'eau, transmis par la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Règlement no 385-06-26 relatif à l'imposition d'un droit aux exploitants de carrières et de sablières, transmis par la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Croix-Rouge canadienne : rappel de l'importance de vérifier les avertisseurs de fumée et demande de don pour soutenir les familles sinistrées. Le budget des dons de la Municipalité étant épuisé pour 2026, aucune contribution ne peut être accordée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire a répondu aux questions posées par les citoyens présents.

2026-10-274

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Juteau et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h30.

Adoptée

M. Yvon Charette
Maire

M. Davy Bour
Directeur général adjoint et trésorier adjoint